PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BÉATRIX
MRC DE MATAWINIE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, au 861, rue de l'Église, à Sainte-Béatrix, le 21 septembre 2026, à compter de 14 heures, sous la présidence de la mairesse, Madame Sylvie Roberge.

Sont présents :

Madame Danielle Gariépy	Conseillère, siège n^{o} 1
Monsieur Roger Lasalle	Conseiller, siège n^{o} 3
Madame Luce Beaudry	Conseillère, siège n^{o} 4
Madame Édith Loyer	Conseillère, siège n^{o} 5
Monsieur Jean Grégoire	Conseiller, siège n^{o} 6

Est également présente :

Madame Mélissa Charette	Directrice générale et greffière-trésorière, qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Est absent :

Monsieur Alphée Moreau	Conseiller, siège n^{o} 2

1. Ouverture de l'assemblée et Constatation du quorum

POINT 1

Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 6 membres présents. La mairesse et présidente de l'assemblée, madame Sylvie Roberge, souhaite la bienvenue à tous et déclare l'assemblée ouverte à **14 h 13**.

2. Adoption – Ordre du jour

294-09-26

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Luce Beaudry et **APPUYÉE PAR** le conseiller Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que déposé.

1- Ouverture de l'assemblée et Constatation du quorum

2- Adoption – Ordre du jour

3- Embauches – Pompiers(ères)

4. Octroi de mandat professionnel – Étude de caractérisation biologique – Barrage Lac Neuf

5. Arrêt de la procédure d'adoption du Règlement numéro 693-2026 décrétant une dépense et un emprunt de 28 302 $ pour la réalisation d'une étude visant la mise aux normes du barrage du Lac Neuf et imposant une compensation au secteur concerné

6- Embauche – Adjoint(e) administratif(ve) / Réception, poste syndiqué permanent à temps plein – Employé(e) # 13-0062

7- Période de questions

8- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

3. <u>Embauches – Pompiers(ères)</u>

CONSIDÉRANT QUE le Service de Protection et d'Intervention d'Urgence de Sainte-Béatrix doit procéder à l'embauche de pompiers(ères) pour combler les besoins de main-d'œuvre du service;

POUR CES MOTIFS :

295-09-26 **SUR LA PROPOSITION** du conseiller Jean Grégoire et **APPUYÉE PAR** la conseillère Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

DE PROCÉDER à l'embauche des pompiers #22-0046 et #22-0047, selon les normes et conditions actuellement en vigueur, et conditionnellement à la vérification des antécédents judiciaires et du dossier de conduite.

ADOPTÉE

4. <u>Octroi de mandat professionnel – Étude de caractérisation biologique – Barrage Lac Neuf</u>

CONSIDÉRANT QU'une étude de caractérisation biologique doit être effectuée relativement au barrage du Lac Neuf;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme d'ingénierie WSP pour le volet 3 d'un mandat professionnel d'étude de caractérisation biologique;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 694-2026 relatif à la gestion contractuelle de la Municipalité de Sainte-Béatrix*;

POUR CES MOTIFS :

296-09-26 **SUR LA PROPOSITION** de la conseillère Danielle Gariépy et **APPUYÉE PAR** la conseillère Luce Beaudry, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

D'OCTROYER le mandat professionnel d'étude de caractérisation biologique pour le volet 3 au barrage du Lac Neuf à la firme d'ingénierie WSP, pour un montant de 15 500,00 $, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Mélissa Charette, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Béatrix, tout document de nature contractuelle ou financière.

QU'une taxe spéciale basée sur l'évaluation foncière soit imposée et prélevée des propriétaires des immeubles imposables du secteur du Lac Neuf pour l'année 2027 quant au remboursement des sommes engagées par la Municipalité de Sainte-Béatrix à l'égard de l'étude de caractérisation biologique du barrage du Lac Neuf.

ADOPTÉE

5. **<u>Arrêt de la procédure d'adoption du *Règlement numéro 693-2026 décrétant une dépense et un emprunt de 28 302 $ pour la réalisation d'une étude visant la mise aux normes du barrage du Lac Neuf et imposant une compensation au secteur concerné*</u>**

CONSIDÉRANT la procédure d'adoption en cours du *Règlement numéro 693-2026 décrétant une dépense et un emprunt de 28 302 $ pour la réalisation d'une étude visant la mise aux normes du barrage du Lac Neuf et imposant une compensation au secteur concerné*;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt n'est plus requis vu l'évolution de la situation;

POUR CES MOTIFS :

297-09-26 **SUR LA PROPOSITION** de la conseillère Luce Beaudry et **APPUYÉE PAR** la conseillère Danielle Gariépy, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

DE DÉCRÉTER l'arrêt de la procédure d'adoption du *Règlement numéro 693-2026 décrétant une dépense et un emprunt de 28 302 $ pour la réalisation d'une étude visant la mise aux normes du barrage du Lac Neuf et imposant une compensation au secteur concerné*.

ADOPTÉE

6. **<u>Embauche – Adjoint(e) administratif(ve) / Réception, poste syndiqué permanent à temps plein – Employé(e) # 13-0062</u>**

CONSIDÉRANT la vacance au poste syndiqué d'Adjoint(e) administratif(ve) / Réception depuis le 22 juillet 2026;

CONSIDÉRANT l'affichage de poste et le processus de recrutement complété;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs candidatures ont été reçues et analysées;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des Ressources humaines de la Municipalité de Sainte-Béatrix;

POUR CES MOTIFS :

298-09-26 **SUR LA PROPOSITION** de la conseillère Édith Loyer et **APPUYÉE PAR** le conseiller Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

D'EMBAUCHER l'employé(e) #13-0062 au poste syndiqué d'Adjoint(e) administratif(ve) / Réception, permanent et à temps plein, avec une date d'entrée en fonction au 5 octobre 2026 et selon les modalités convenues à la convention collective en vigueur.

D'ÉTABLIR la période de probation d'une durée de quatre (4) mois.

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Mélissa Charette, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Béatrix, tout document de nature contractuelle dans le cadre de cette embauche.

QUE l'employé(e) #13-0062 relève de la Direction générale adjointe.

ADOPTÉE

7. <u>Période de questions</u>

POINT 6 La période de questions est ouverte à **14 h 15**.
La mairesse invite les citoyennes et les citoyens à la période de questions.
La période de questions est close à **14 h 15**.

8. <u>Levée de l'assemblée</u>

299-09-26 L'ordre du jour étant épuisé.

SUR LA PROPOSITION du conseiller Jean Grégoire et **APPUYÉE PAR** la conseillère Danielle Gariépy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à **14 h 15**.

ADOPTÉE

Sylvie Roberge	**Mélissa Charette**
Mairesse	Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Sylvie Roberge, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec* ».